

troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé au comité de toute la Chambre, avec instruction de l'amender, en retranchant les articles (a) et (b) qui y ont été ajoutés, et en y substituant ce qui suit :—

“ La compagnie devra, dans l'exécution des travaux autorisés par le présent acte, développer sa force motrice également des deux côtés de la rivière La-Pluie, de manière que, en tout temps, le volume d'eau tombant du côté canadien de la frontière internationale soit égal à celui tombant du côté américain; la compagnie devra aussi fournir la force ou l'énergie pour le service sur le côté canadien de la frontière internationale, en même temps qu'elle la fournira du côté des Etats-Unis. En cas de différend relativement au prix de la force ou de l'énergie fournie du côté canadien de la frontière internationale, au mode employé ou au délai accordé pour la fournir, ce différend sera réglé par le Gouverneur en conseil, sur la demande de toute personne employant ou demandant la force motrice après avis de deux semaines à la compagnie. Aucune partie de la force développée du côté canadien de la frontière internationale ne sera détournée ni employée aux Etats-Unis sans l'ordre du Gouverneur en conseil, donné après un avis de deux semaines, à la ville de Fort-Frances.”

No 4.

Par l'honorable M. McMullen :

17 juillet—Le gouvernement a-t-il l'intention de prendre quelque mesure au sujet de l'octroi de pensions à cause de grand âge, dont a parlé ailleurs l'honorable ministre des Finances ?

No 5.

Par l'honorable M. Ferguson :

17 juillet—Qu'il demandera au gouvernement pourquoi l'on fait une différence pour les honorables membres du Sénat au sujet de la distribution de l'“ Annuaire statistique du Canada ”

No 6.

Par l'honorable M. Ferguson :

17 juillet—Qu'il demandera si c'est l'intention du gouvernement de mettre les steamers *Stanley* et *Minto* en communication par la télégraphie sans fil avec les points de la côte de l'Île du Prince-Edouard et la terre ferme pendant l'hiver prochain.